

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

70.060

Objet

**Surveillant de port :  
versement d'un fonds  
de concours**

DATE DE CONVOCATION

22 juin 1970

DATE D'AFFICHAGE

29 juin 1970

Nombre de conseillers  
en exercice 23

Nombre de présents 19

Nombre de votants 18

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent soixante dix  
le vingt six juin à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BUJARD, LANUSSE,  
GACHET, COLLE, BOUCHET, NAULIN, Mme BIDEAU, MM. BOUDEY,  
BERLAND, BROTRÉAU, OSQUIGUIL, POUGET, REIX, STIPAL, TETARD,  
NARTEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VULTAGGIO par M. le Maire

Absents : MM. Melle FOUCHE, MM. BETOUS, DOMECCQ, CAMBLONG.

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 9 juin 1970, l'ingénieur en Chef des Ponts  
et Chaussées, Directeur Départemental de l'Équipement à  
LA ROCHELLE a fait savoir à la suite de la demande de la Ville,  
qu'il proposait à son Administration, la nomination, en qualité  
de surveillant de port à ROYAN, de M. Louis Georges PETITBON  
retraité de la Marine Marchande.

Le poste de surveillant de port n'étant pas actuellement  
classé à temps complet et la rémunération correspondant sensi-  
blement à 30 % du salaire d'un éclusier, il appartiendra à la  
Ville de verser à l'État le fonds de concours correspondant à la  
rémunération complète d'un surveillant de port.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les candidatures présentées et examinées par les  
Commissions du Port et des Finances pour le poste de surveillant  
de port,

Vu la candidature de M. Louis Georges PETITBON proposée  
à l'agrément de l'Administration des Ponts et Chaussées,  
Direction de l'Équipement et du Logement,

Vu la lettre de M. FUZEAU, Ingénieur en Chef, en date du  
9 juin 1970,

DECIDE :

- de donner son accord pour que soit proposée à l'Administration des Ponts et Chaussées, la nomination de M. Louis Georges PETITBON, en qualité de surveillant de port à titre d'essai, à compter du 1er juillet 1970, ses fonctions correspondant à celles d'un officier de port.
- de s'engager à verser à l'Administration le fonds de concours qui sera demandé à la Ville correspondant à la rémunération complète d'un surveillant de port, ce poste n'étant actuellement classé qu'à temps incomplet.
- d'imputer la dépense au chapitre 931 du Budget 1970

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



APPROUVÉ

ROYAN, le 6 JUIL-1970  
Le Sous-Préfet

*[Signature]*

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Adjoint Délégué,



*[Signature]*